

# CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2024

## Nombre de membres

Séance du 18/07/2024

Afférents au Conseil : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Suffrages exprimés : 12

L'An deux mil vingt-quatre le dix-huit juillet à dix-neuf heures  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement  
convoqué le douze juillet, s'est réuni au nombre prescrit  
par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence  
de M. Luc CAILLOUX, Maire

## Date de la convocation :

12/07/2024

Présents : CAILLOUX Luc, ANDRIEU Anne, COULAUDON  
Bernard, COSTE Christiane, GIRARD Grégory, GARDARIN  
Laetitia, MARTIN Stéphanie, MONGINOU Naïma, MORVAN  
Julien, MOUTARDE Marilyne, ROSSIGNOL Pascal.

Absents excusés et représentés : AUGHEARD Marie-  
Christine,

Absents excusés : BONY Sébastien, TREHAND Charlotte,  
CHATAIN Ludovic.

Monsieur le Maire excuse les élus absents, le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.  
En vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame  
Christiane COSTE, conseillère municipale, est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée s'il y a des observations ou des  
remarques à propos du compte-rendu de la dernière séance du Conseil municipal.

En l'absence de remarque, le compte-rendu est définitivement adopté à l'unanimité.

## **DCM 2024/07/01- EMPLOI À DURÉE DÉTERMINÉ D'ADJOINT TECHNIQUE**

Monsieur Le Maire expose :

Le Maire, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984,  
les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite aux congés des employés communaux pendant la période estivale deux contrats à durée déterminés ont été créés en juin 2024. Un congé maladie s'étant rajouté aux congés d'été, il propose de faire un contrat d'adjoint technique pour une semaine supplémentaire.

Il propose de créer :

- 1 poste d'adjoint technique du 22 juillet au 26 juillet 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte la création d'un poste d'adjoint technique à durée déterminée pour la période du 22 juillet au 26 juillet 2024.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

#### **DCM 2024/07/02- ABONNEMENT SERVICES NUMERIQUES**

Monsieur Le Maire explique que l'ADIT63 propose une prestation de Dématérialisation des Services Numériques. L'abonnement étant à renouveler, le maire propose de voter pour ce renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte le renouvellement de l'abonnement aux Services Numériques proposé par l'ADIT63
- Charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

#### **DCM 2024/07/03- COMPOSTAGE PARTAGÉ : IMPLANTATION DES COMPOSTEURS**

Monsieur Le Maire explique que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 la loi anti-gaspillage oblige le tri à la source des biodéchets. Les collectivités sont tenues de proposer aux particuliers une collecte séparée ou une solution de valorisation organique des déchets.

Le centre bourg de Chapdes-Beaufort ayant des habitations individuelles sans espace extérieur, une proposition de composteurs partagés a été soumise aux habitants du bourg.

Environ 300 questionnaires ont été distribués et 22 foyers ont répondu dont 14 de façon positive et 1 foyer serait intéressé pour devenir référent de site.

Suite aux résultats du questionnaire et lors de la visite sur le terrain deux emplacements ont été retenus : l'un se situant rue de la Mairie (proche de 10 foyers motivés pour le compostage), l'autre rue des chaussetiers

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de valider l'installation et l'implantation des composteurs partagés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte l'installation et l'implantation des composteurs partagés rue de la mairie et rue des chaussetiers à Chapdes-Beaufort
- Charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

#### **DCM N° 2024/07/04 : SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE COLLEGE DES ANCIZES**

M. le Maire expose au conseil municipal :

Lors de l'année 2025, un voyage scolaire est prévu par l'équipe éducative du Collège des Ancizes.

- Un voyage d'activité de pleine nature, au centre nature OSCA la Mothe à Bassanac (48500) pour les élèves de 3<sup>ème</sup> (49 élèves + 5 accompagnateurs) du lundi 7 avril 2025 au jeudi 10 avril 2025. Le montant tous frais compris du séjour s'élève à environ 15 005.00 €

Le collège sollicite de la part de la commune l'attribution d'une subvention pour la tenue de ce voyage.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- de verser une subvention de la commune de 120 € par élève résidant sur la commune de Chapdes-Beaufort et donc d'octroyer une subvention globale de 840.00 € pour ce séjour, dont le détail suit : 120 € x 7 élèves = 840 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte le versement d'une subvention d'un montant de 840 €.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette subvention.

**DCM N° 2024/07/05 : EXONERATION TAXES FONCIERES ET CFE DANS LE CADRE FRANCE RURALITE REVITALISATION**

M. le Maire expose au conseil municipal que la réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR), adoptée en loi de finances pour 2024 (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2024), fixe un nouveau zonage appelé « France Ruralité Revitalisation ». Cette réforme concrétise le 4eme volet du plan France Ruralités. Les FRR ont pour objectif de renforcer l'attractivité des territoires ruraux. Les entreprises qui s'implantent sur ces communes pourraient bénéficier d'exonérations fiscales et sociales.

Les communes doivent se prononcer sur une exonération des cotisation foncières des entreprises (CFE) , des taxes foncières sur les propriétés bâties et des taxes d'habitation sur les résidences secondaires dans les 3 mois de l'entrée en vigueur de la réforme.

M. le Maire propose au conseil municipal de voter pour ou contre l'exonération de la CFE, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour les entreprises, meublées de tourisms, chambres d'hôtes ou activités d'hébergement touristique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix CONTRE et 4 voix POUR

- Refuse l'exonération des différentes taxes dans le cadre de France Ruralité Revitalisation.

**DCM N° 2024/07/06 : VENTE DE TERRAINS**

**Vente de la parcelle A 378**

Mr le Maire expose à l'Assemblée Municipale qu'il conviendrait de céder la parcelle de terrain A 378 pour 20901 m<sup>2</sup> , sise au lieu-dit Le Moulin de Parry ,suite à sa demande d'achat,, à Madame MAZAL Pauline au prix de 2600 € TTC.

Afin de formaliser cet acte de vente à Pauline MAZAL, Monsieur le Maire propose de donner délégation de signature à Julien MORVAN, adjoint, afin de représenter la Commune.

Oui cet exposé, après délibération et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal :

-Accepte de donner délégation de signature à Julien MORVAN, adjoint au maire pour signer cet acte.

Tous les frais, droits et émoluments des présentes et ceux qui en seront la suite ou la conséquence, seront supportés par le bénéficiaire.

**Vente de la parcelle AK 393**

Mr le Maire expose à l'Assemblée Municipale qu'il conviendrait de céder la parcelle de terrain AK 393 pour 6327 m<sup>2</sup> , sise au lieu-dit Terre du Petit Pacher ,suite à sa demande d'achat,, à Monsieur MIOCHE Cyril au prix de 950 € TTC.

Afin de formaliser cet acte de vente à Cyril MIOCHE, Monsieur le Maire propose de donner délégation de signature à Julien MORVAN, adjoint, afin de représenter la Commune.

Oui cet exposé, après délibération et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal :

-Accepte de donner délégation de signature à Julien MORVAN, adjoint au maire pour signer cet acte.

Tous les frais, droits et émoluments des présentes et ceux qui en seront la suite ou la conséquence, seront supportés par le bénéficiaire.

### **Vente de la parcelle AK 394**

Mr le Maire expose à l'Assemblée Municipale qu'il conviendrait de céder la parcelle de terrain AK 394 pour 6173 m<sup>2</sup>, sise au lieu-dit Terre du Petit Pacher, suite à sa demande d'achat, à Monsieur CANEVET Francois au prix de 932 € TTC.

Afin de formaliser cet acte de vente à François CANEVET, Monsieur le Maire propose de donner délégation de signature à Julien MORVAN, adjoint, afin de représenter la Commune.

Oui cet exposé, après délibération et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal :

-Accepte de donner délégation de signature à Julien MORVAN, adjoint au maire pour signer cet acte.

Tous les frais, droits et émoluments des présentes et ceux qui en seront la suite ou la conséquence, seront supportés par le bénéficiaire.

- Le programme de voirie 2023-2024 débutera à l'automne.
- Point sur le centre de loisirs : le chantier avance bien. Quelques retards sur la finition des placos. La chappe flottante devrait être coulée en septembre

Fin de séance à 22h00

Prochaine réunion de conseil le 29 août 2024 à 20h00

La secrétaire de séance

COSTE Christiane

Le Maire

LUC CAILLOUX

